

06/08

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION****PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE****DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2016****Présents :**

William ALLEMAND-BORGOMANO, Céline BENTZ, Fanny CHEVALIER, Clément DELORAS (départ à 10 h 00, procuration donnée à Nicolas GUERRERO), Nicholas DUNGAN, Maxime GABORIT, Nicolas GUERRERO, Gessica JEAN, Alessandro MARIANI, Hadrien MARTY, Jeremy PERELMAN, Myrtille PUISEUX, Victor RENAUDIER, Guillaume TUSSEAU, Vincent VILLETTE (départ à 9 h 32).

**Absents ou excusés**

Sebastian ENNING, Pap NDIAYE (procuration à Jeremy PERELMAN), Agnès VAN ZANTEN

**Assistaient à la séance :**

Francesca CABIDDU	responsable du service Accueil aux étudiants
Florence DANTON	directrice exécutive de l'École de la Communication
Anne-Solenne DE ROUX	directrice exécutive de l'École de Droit
Myriam DUBOIS-MONKACHI	co-directrice de la scolarité
Diego FERNANDEZ-ARROYO	professeur permanent à Sciences Po
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES
Delphine GROUES	directrice exécutive des études
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Pascale LECLERCQ	co-directrice de la scolarité
Andreas ROESSNER	directeur de la vie universitaire
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

\*

\* \*

I. Présentation du projet de création d'un LLM <i>in Transitional arbitration et dispute resolution</i>	2
II. Proposition d'un nouveau nom pour les masters « Communication » et « <i>in Communications</i> » de l'École de la communication	5
III. Reconnaissance des associations	6
IV. Bilan 2015-2016 de la politique d'aide financière et de services aux étudiant(e)s	8
V. Point d'information sur le dispositif d'accueil des étudiant(e)s réfugié(e)s	13
VI. Point d'information sur le financement des associations permanentes	15
VII. Proposition de groupes de travail	15
VIII. validation du relevé de décisions de la CVE	16
IX. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 5 septembre 2016	16
X. Échange d'informations sur des questions diverses	16

# CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2016

*La séance est ouverte à 8 h 35 par Maxime GABORIT.*

### **I. PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UN LLM IN TRANSITIONAL ARBITRATION ET DISPUTE RESOLUTION**

#### *a) Exposé*

#### **Diego FERNANDEZ-ARROYO**

Pour élaborer ce programme, nous avons rencontré et parlé avec beaucoup de monde. Nous y réfléchissons depuis cinq au sein de l'École de Droit, à Sciences Po et en dehors de la maison. Nous avons constaté qu'il existe une forte demande, car ce genre de programme n'existe pas à Paris qui est pourtant le centre d'arbitrage le plus important au monde. Nous avons aussi constaté que 90 % des contrats internationaux font l'objet d'arbitrages et que le nombre de cours internationales se multiplie. Les programmes existants du même type et qui rencontrent un grand succès se trouvent aujourd'hui à Genève, à Londres, à Stockholm, à New-York et à Miami. À Sciences Po, l'École de Droit dispose d'une spécialisation reconnue en matière de droit international, de résolution des différends de droits de l'homme et de droit commercial. Parmi les étudiants diplômés du master Droit économique ayant suivi la spécialité Global Governance studies proposée en M2, nombreux sont ceux qui, intègrent des cabinets internationaux, des organisations ou des Cours internationales. Nous sommes sans doute l'équipe offrant la plus grande expertise en matière d'arbitrage en France, au niveau international et universitaire, et de résolution des litiges et nous nous en réjouissons. En matière de recherche, nous avons beaucoup travaillé sur ces questions, sous un angle critique afin d'améliorer la résolution des différends.

L'arbitrage, sous toutes ses formes, prendra une place importante dans le programme, ainsi que d'autres types de résolution de différends, qu'il s'agisse des Cours internationales de justice, des différends commerciaux dans l'organisation mondiale du commerce, des différends en matière de droit de l'homme et de la résolution de différends devant des Cours étatiques. À l'instar des cursus similaires les plus renommés (à Genève et Londres), notre programme ne se limitera pas à un enseignement de la procédure devant les tribunaux internationaux mais accordera une importance particulière aux questions de fond animant la matière. S'agissant de notre cible, nous comptons sur la présence d'étudiants français ou de l'Union européenne, mais nous pensons que nous recevrons surtout des candidatures venues d'Asie, du Moyen-Orient, d'Amérique Latine ou d'Afrique. Le profil attendu n'est pas celui d'un étudiant qui a achevé ses études des droits ou d'autres études, mais celui d'un jeune professionnel, ayant déjà pratiqué en cabinet, dans une organisation internationale ou dans une Cour de justice étatique. Nous nous attendons à recevoir un nombre important de candidatures. Le programme de Genève accueille en effet généralement 25 étudiants pour 300 candidatures annuelles. À l'École de droit, nous voulons proposer un programme de grande qualité et nous n'envisageons pas de dépasser 30 étudiants.

Pour développer ce programme, nous espérons attirer les meilleurs professeurs qui sont heureusement nombreux à Paris, qu'ils soient français ou étrangers, spécialistes en résolution de différends. Nous souhaitons aussi faire intervenir les acteurs des Cours internationales, ce qui représente un coût considérable. Comme pour tous les programmes en un an offert par Sciences Po, les frais d'inscription seront importants. Mais pour maîtriser les coûts, nous avons obtenu l'accord de plusieurs cabinets d'avocats installés à Paris spécialisés dans la résolution de différends afin que ceux-ci accueillent dans leurs murs les étudiants pour les enseignements pratiques et prennent en charge la rémunération afférente des enseignants. Une semaine d'étude au sein de la Cour d'arbitrage de la Chambre internationale de commerce de Paris est également prévue, ce qui constitue une opportunité unique pour les étudiants. . Nous estimons pouvoir lancer le programme en septembre 2017. L'École de Droit

se réserve cependant le droit d'attendre la rentrée universitaire 2018 pour ouvrir le programme si elle estime que la qualité des étudiants est insuffisante en 2017 : le LLM doit être un programme d'excellence. Un conseil scientifique restreint rassemblera des spécialistes de la question pour mettre en place et améliorer constamment les programmes. Le comité des praticiens rassemblera un associé de chaque cabinet impliqué dans le LLM et un représentant de la CCI. Il sera présidé par Emmanuel GAILLARD, professeur à l'École de Droit et très probablement le plus grand spécialiste dans la résolution de différends au niveau international. La majorité des personnes présentées enseigne déjà en tant qu'enseignants-vacataires au sein de l'École de Droit. L'organisation du programme est classique, avec deux semestres au sein de Sciences Po et un troisième semestre au cours duquel les étudiants auront le choix entre produire un mémoire ou réaliser un stage.

b) *Questions et observations*

**Nicolas GUERRERO**

Merci pour cette présentation. Juste un point : je crois qu'il est important que, parmi les intervenants, compte tenu de la nature de la matière, vous fassiez intervenir un très grand nombre de praticiens et de professionnels, arbitres ou avocats spécialisés. Il est important de constituer un panachage équilibré avec les académiques qui ont une vision théorique et universitaire.

**Anne-Solenne DE ROUX**

C'est bien l'idée que nous avons et c'est la force de Sciences Po. C'est aussi la force de Paris qui est une place centrale en matière d'arbitrage et qui dispose de nombreux arbitres très enthousiasmés par le projet et que nous avons convaincus d'intervenir sous diverses formes au sein du programme sans difficulté. Ils interviennent déjà en partie dans le master, mais ils le feraient ici spécifiquement pour les étudiants du LLM.

**Clément DELORAS**

Tout d'abord, je me réjouis de voir que les aspects administratifs ont été bien traités : si le projet de LLM est validé, il y aura un chargé de mission et un assistant pédagogique à temps plein, ce dont je me félicite et je souhaiterais qu'il en soit de même pour tous les autres masters. Je ne peux pas m'empêcher de relever le montant des frais d'inscription, même si vous soulignez que de nombreuses prestations seront *pro bono*. Toutefois, même s'il s'agit d'un programme spécifique ; 24 000 € reste une somme importante et il ne faudrait pas que les nouveaux parcours pédagogiques offerts à Sciences Po soient tous extrêmement coûteux. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi nous sommes au-dessus du prix du marché ? Comment avez-vous fixé ce coût ?

**Anne-Solenne DE ROUX**

Nous sommes au-dessus du prix du marché, puisque nous devons financer les ressources humaines mises à disposition de ce master et qui sont absolument indispensables sur ce type de programme. Quand on souhaite ouvrir un programme d'une telle qualité, il faut être capable d'assurer un encadrement et un accompagnement de chaque étudiant, qui ne peut pas être partagé avec les ressources dédiées aux autres formations. Par ailleurs, les droits de scolarité pratiqués dans les deux autres LLM européens avec lesquels nous serions en concurrence sont moins élevés que ce qui se pratique ailleurs, notamment aux États-Unis ou en Angleterre. Il est certes un peu plus élevé que ceux fixés par Genève et Londres mais nous offrons un programme d'une qualité nettement supérieure. Aucun autre programme équivalent ne propose des semaines entières au sein de la CCI, des stages dans les meilleurs cabinets de la place parisienne, la possibilité de participer à des moots ou la possibilité rédiger un mémoire avec l'encadrement qui sera proposé. En outre, contrairement à ce qui existe déjà à Sciences Po, au-delà de 20 étudiants, les cours seront quasiment exclusivement offerts aux seuls étudiants du LLM.

**Nicolas GUERRERO**

J'ai bien noté que vous souhaitez accueillir des étudiants de qualité et que vous vous réservez la possibilité de repousser le lancement du programme en 2018. Je comprends vos motivations et cette

décision dans l'intérêt de Sciences Po. Toutefois, les étudiants qui auraient exprimé le souhait d'entrer dans ce LLM risquent peut-être de se voir informés trop tardivement du report du lancement et ne pas pouvoir se retourner vers une autre formation en raison de délais d'inscription dépassés. Dans l'hypothèse où le LLM ne serait pas ouvert en 2017, avez-vous pensé à quelque chose pour éviter que ces étudiants gardent un mauvais souvenir de Sciences Po ?

**Maxime GABORIT**

Les élus UNEF rejoignent M. DELORAS et rappellent qu'ils sont sensibles à la démocratisation de l'enseignement supérieur et de Sciences Po. Cela semble difficile avec des frais d'inscription dépassant 24 000 €, notamment sur le sujet de l'arbitrage qui est une technique extrajudiciaire qui peut être critiquée et appliquée par une élite économique restreinte pouvant accéder à ce genre de formation. Je souhaiterais des précisions sur les modalités d'exonérations des frais d'inscription.

**Anne-Solenne DE ROUX**

Comme pour tous les autres programmes, nous avons un programme de bourse qui sera associé à ces frais élevés de scolarité qui permettront de financer l'inscription des élèves qui n'auraient pas les moyens de s'acquitter des 24 000 €. Par ailleurs, nous discutons avec les cabinets d'avocat mentionnés pour qu'ils proposent non seulement des ressources permettant de financer la venue de professeurs-invités, mais surtout des bourses permettant de diversifier le corps étudiant.

**Diego FERNANDEZ-ARROYO**

Nous sommes optimistes et nous pensons que nous aurons le nombre suffisant d'étudiants pour commencer en 2017, mais nous nous réservons la possibilité de garder les quelques étudiants sélectionnés et de les intégrer à la promotion 2018. Je pense qu'en expliquant la question et en soulignant que nous sommes attachés à la qualité du programme, cette décision sera bien comprise. Nous avons l'ambition que ce programme soit le meilleur au monde sur la question. Si nous n'avons que 11 élèves en 2017, nous pourrions en effet ouvrir, mais nous ne le souhaitons pas si ce ne sont pas des candidats excellents.

**Cornelia WOLL**

Nous avons déjà fait cette expérience, l'an dernier, avec un programme en un an : quand nous avons constaté que le nombre d'étudiants ne serait pas suffisant, nous avons rapidement informé les candidats afin qu'ils se tournent vers une autre formation.

**Anne-Solenne DE ROUX**

Nous sommes extrêmement vigilants quant au message que nous délivrons et à l'image que Sciences Po peut donner quand il est décidé de ne pas ouvrir un programme.

**Céline BENTZ**

Est-ce que, chaque année, vous conditionnez l'ouverture de la formation à la sélection d'un groupe d'étudiants de qualité suffisante ?

**Anne-Solenne DE ROUX**

Ce programme, tel qu'il est construit, devrait attirer de très bons étudiants. La première promotion passée, il n'y a qu'à tirer le fil et les suivantes sont au moins aussi bonnes, sinon meilleures. Notre travail portera davantage sur le nombre d'étudiants que nous ne voulons pas dépasser. Au regard des droits de scolarité que nous leur demandons, nous tenons à leur offrir une formation excellente.

**Diego FERNANDEZ-ARROYO**

Ce n'est pas comparable mais à l'École de Droit nous avons commencé la première année avec 7 candidats et nous en avons maintenant plus d'une centaine. Les étudiants communiquent entre eux et les programmes doctoraux rencontrent un succès impressionnant. Je pense que le LLM connaîtra le même succès.

c) *Vote*

**Maxime GABORIT**

Nous passons au vote. Mme GASMI, avez-vous reçu des procurations ?

**Ismahane GASMI**

M. NDIAYE donne procuration à M. PERELMAN.

*Nombre de votants : 16*

*Résultat du vote : 11 voix pour et 5 abstentions.*

*Le projet de création d'un LLM « in Transitional arbitration et dispute resolution » est adopté à l'unanimité des voix exprimées.*

## **II. PROPOSITION D'UN NOUVEAU NOM POUR LES MASTERS « COMMUNICATION » ET « IN COMMUNICATIONS » DE L'ÉCOLE DE LA COMMUNICATION**

a) *Exposé*

**Florence DANTON**

Nous souhaitons changer les noms de ces masters pour une application dès la rentrée prochaine. Ce changement de nom n'est pas le fait que ces deux masters se rapprochent de la future École du Management et de l'Innovation. Notre démarche, entamée depuis trois ans, repose sur le constat d'un glissement entre les débouchés de ces masters et le nom qu'ils portaient. Ces dénominations induisaient que nous formions des élèves à travailler dans des directions de la communication et des agences de conseil en communication, ce qui n'était plus vraiment exact. La réalité des débouchés est telle que 30 à 40 % des promotions s'inscrivent dans le champ des médias et des industries créatives, à savoir le jeu vidéo, les marques, le design, la mode, le cinéma, la musique, etc. Les métiers auxquels nous formons dépassent le seul domaine de la communication et s'étendent à la notion de secteur. En France, nous l'appelons « secteur de la communication », mais il s'agit du secteur des médias et industries créatives pour le monde anglo-saxon. Nous voulons rattacher les masters à cette nouvelle réalité afin de recruter les meilleurs talents et les meilleurs enseignants dans ce domaine.

Ce glissement s'est opéré en plusieurs temps. Les débouchés se sont révélés de plus en plus nombreux dans ce secteur, probablement grâce à l'arrivée du digital qui a impacté les métiers, créé de nouveaux business models et généré un appel d'air important en termes d'offres d'emploi. Portés par cette dynamique et l'attractivité du secteur, les étudiants ont été de plus en plus nombreux à s'orienter vers cette filière. La demande de cours s'est amplifiée, tant de la part des étudiants que des employeurs, dans le sens d'une plus grande spécialisation. Nous y répondons depuis près de cinq ans. Aujourd'hui, nous devons faire figurer les notions de médias et d'industries créatives dans les titres des deux masters pour être conforme à la réalité des débouchés et du contenu des formations. Nous y voyons deux avantages. D'une part, le potentiel économique de ce secteur est important : le monde anglo-saxon, la Grande-Bretagne notamment, l'ont identifié depuis un certain temps et ont créé des filières qui portent un nom adéquat et forment au marché privé. Sciences Po peut se positionner de manière explicite sur ce secteur économiquement dynamique. D'autre part, d'après notre benchmark, il n'existe pas de concurrent sur le marché français. Sciences Po a donc une place à prendre pour former aux métiers du secteur privé, les employeurs étant des entreprises comme Ubisoft, Disney ou Endémol. En donnant de la visibilité à ces débouchés, nous nous garantissons le recrutement d'étudiants au profil adapté. Compte tenu des débouchés sur le marché français, nous pensons être capables d'attirer d'excellents candidats internationaux. En outre, cela évitera que des talents français aillent se former à Londres. Il s'agit donc de changer le nom des deux masters, tout en gardant la notion de communication, mais en y ajoutant la notion de médias et d'industries créatives.

b) *Questions et observations*

**Maxime GABORIT**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Je ne vois pas de mains levées, passons au vote.

c) *Vote*

*Nombre de votants : 16*

*Résultat du vote : 15 voix pour et 1 abstention.*

*La proposition d'un nouveau nom pour les masters « Communication » et « in Communications » de l'École de la communication est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

### **III. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS**

a) *Exposé*

**Sébastien THUBERT**

C'est la première année avec la nouvelle procédure de reconnaissance des associations, selon le règlement que vous avez voté en juin. Je rappelle que pour être reconnue, une association doit déjà avoir agi à Sciences Po en tant qu'association reconnue ou avoir été une initiative étudiante. Il lui faut disposer d'une pleine capacité juridique après déclaration en préfecture et transmettre les statuts. L'association doit disposer d'une instance dirigeante composée d'au moins 6 étudiants de Sciences Po : le président et le trésorier doivent être étudiants à Sciences Po. L'association doit souscrire une assurance responsabilité civile et suivre une formation de responsable associatif organisée par Sciences Po.

84 demandes ont été adressées à la direction de la vie étudiante, au terme d'un excellent travail des associations étudiantes. Les dossiers étaient bien montés et plus ou moins complets. 15 associations œuvrent sur plusieurs campus de Sciences Po et 3 sont directement issues des campus en région. La grande majorité des associations est issue du campus de Paris. Par ailleurs, il existe des dispositifs différents en région, avec une représentativité plus importante des associations permanentes et des associations à part liées à des projets collectifs et qui n'entrent pas dans le cadre des associations étudiantes. Sur les 84 demandes reçues, 47 remplissaient l'intégralité des critères. Les 37 autres demandaient un examen par la Commission de la vie étudiante, principalement quand le nombre de 6 étudiants n'était pas atteint. Comme convenu en juin, la direction de la vie étudiante s'est montrée bienveillante et a reconnu que la plupart des associations ont amorcé le processus d'élargissement de leur gouvernance, ce qui demande du temps en début d'année et avec la nécessité de modifier les statuts pour certaines associations.

La CVE a étudié tous ces cas et a écarté 5 dossiers au motif qu'il s'agissait de nouvelles associations qui n'avaient jamais œuvré à Sciences Po. Il leur a été proposé de s'orienter vers la procédure des initiatives étudiantes, ce que 3 d'entre elles ont déjà amorcé. Enfin, le cas de 3 associations a été renvoyé pour débat devant le CVEF en raison de manque d'éléments. En première lecture, il semblait que ces associations étaient à l'origine des associations étudiantes, mais du fait de l'évolution de leur projet, elles sont majoritairement composées d'anciens étudiants avec un projet plutôt extérieur à Sciences Po. 3 associations nécessitent une dérogation pour examen en CVEF. B2BMUSIC est en pleine évolution et ne s'était pas présentée à la procédure de reconnaissance des associations en 2015. Elle rassemble des étudiants en nombre suffisant, mais ne les a pas intégrés dans ses instances, ce qui sera fait d'ici le printemps 2017. La DVU recommande un avis favorable. DUEL AMICAL, association née à Dijon en 2011, a été portée par des étudiants dont certains ont quitté Sciences Po, mais qui s'engagent à rassembler des étudiants afin de constituer des groupes référents dans tous les campus où l'association intervient, comme le prévoit le règlement. La DVU a rendu un avis favorable. L'association La Cour des Contes propose majoritairement des initiatives extérieures à Sciences Po. La DVU recommande un avis défavorable. Au total, 83 associations seraient reconnues, dont 75 sur le

campus de Paris. Il faut noter une baisse par rapport aux 112 associations reconnues en 2015, mais il s'agit en fait d'un retour au nombre d'associations reconnues en 2014.

*b) Questions et observations*

**Victor RENAUDIER**

Je m'interroge sur 4 associations qui ont reçu un avis favorable de la DVU sous condition de changer leur raison sociale, à savoir Sciences Po Women in Business, TEDX Sciences Po, Front national Sciences Po et Les Républicains Sciences Po. Pourquoi doivent-elles changer de nom ? Est-ce parce qu'il contient « Sciences Po » ?

**Sébastien THUBERT**

C'est tout à fait cela. Sciences Po est une marque. Il est donc problématique que les associations l'utilisent dans leur nom sans que Sciences Po puisse récupérer la marque. Cela ne signifie pas que les associations ne peuvent pas l'utiliser dans leur communication, et nous le leur recommandons. Prenez l'exemple de Mode, qui se présente comme l'association Mode des étudiants de l'IEP de Paris. Dans l'intitulé et la raison sociale déposés en préfecture, le terme « Sciences Po » ne peut pas être utilisé.

**Victor RENAUDIER**

Mais qu'en est-il de l'Union des étudiants communistes, secteur de Sciences Po ?

**Sébastien THUBERT**

Cela ne figure pas dans leurs statuts.

**Victor RENAUDIER**

Très bien. Mais ne pensez-vous pas que cela pose un problème, pour les partis politiques en particulier ? TEDX Sciences Po et Sciences Po Women in Business sont des associations dont les initiatives sont privées, alors que les partis politiques sont au cœur de la vie de Sciences Po. Cela pose un problème de discrimination par rapport aux autres partis politiques qui sont reconnus et qui citaient Sciences Po dans leur nom.

**Sébastien THUBERT**

Non, ils ne l'avaient pas.

**Victor RENAUDIER**

En fait, il est possible d'utiliser « Sciences Po » partout sauf dans le titre et les statuts déposés en préfecture.

**Sébastien THUBERT**

C'est exactement cela.

**Victor RENAUDIER**

Notamment dans le logo ?

**Sébastien THUBERT**

Exactement, en respectant la charte graphique.

**Fanny CHEVALIER**

Quelques difficultés relatives à la procédure qui nous ont été communiquées par les responsables associatifs. De nombreuses associations ont été découragées par le manque d'information et le manque de temps, notamment celles qui n'ont pas de bureau et sont organisées en collectif. Il leur était difficile de trouver des personnes pour mettre en place la procédure. Par ailleurs, beaucoup de petites associations n'avaient pas les moyens de payer une assurance. Certaines ont fusionné pour mutualiser leurs moyens. Cela génère des conflits et des divergences de point de vue au sein des associations.

Même si la procédure a pour objectif de stimuler la vie associative, il faut constater une diminution du nombre d'associations. Certaines ont été découragées par la procédure. À défaut de la modifier, il serait pertinent de mener une meilleure communication. Il n'existe pas encore de ressources en ligne pour comprendre la mise en œuvre de la procédure, si ce n'est le mail envoyé par la DVU.

**Sébastien THUBERT**

Nous avons identifié ces difficultés et nous recensons les associations qui n'ont pas déposé de dossier afin de comprendre leurs motivations. Une certaine part se positionnera sur les initiatives étudiantes, selon un choix stratégique. La plupart des associations ont pu recevoir des informations en contactant la DVU. Par ailleurs, nous examinons, dans les campus, les associations qui auraient pu manquer la procédure. Si nous estimons qu'elles constituent un nombre critique, nous envisagerons éventuellement de proposer une session complémentaire. Nous sommes dans une année de transition.

**Andreas ROESSNER**

J'ajouterai que, s'agissant de la communication, nous avons fait notre maximum au travers du règlement et l'envoi de newsletters. Il y a eu deux sessions d'information sur le campus parisien, dont une a été enregistrée pour être partagée avec les campus en région. Il reste cependant à mettre à jour le site Web : nous travaillons en ce sens pour qu'il reflète l'ensemble des nouvelles procédures.

**Alessandro MARIANI**

J'aurais souhaité des précisions sur les associations à caractère géographique. Avez-vous reçu des dossiers des anciennes associations d'étudiants asiatiques ou d'Amérique latine ? Cela s'est-il transformé en initiatives étudiantes ?

**Sébastien THUBERT**

Nous avons deux associations asiatiques, Ramen-Toi et Club Chine de Sciences Po, et deux associations latino-américaines, Ninos de Guatemala et Amigos de America Latina. Une association sur les pays nordiques ne s'est pas positionnée.

*c) Vote*

**Maxime GABORIT**

Nous votons la reconnaissance des 47 associations qui n'ont pas eu besoin d'une procédure dérogatoire, celle des 29 qui sont passées par une procédure dérogatoire de la CVE et celle des 2 associations sur laquelle la CVE ne s'est pas prononcée, mais pour lesquelles la DVU a rendu un avis favorable.

*Nombre de votants : 16*

*Résultat du vote : 15 voix pour et 1 abstention.*

*La reconnaissance des associations est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

#### **IV. BILAN 2015-2016 DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE ET DE SERVICES AUX ETUDIANT(E)S**

*a) Exposé*

**Francesca CABIDDU**

Comme tous les ans, la direction des études et de la scolarité présente son bilan de la politique d'aide financière et de services aux étudiants. Trois grands axes sont explorés dans ce bilan : les droits de scolarité et les dispositifs d'accompagnement des droits de scolarité, les bourses et les autres aides financières, l'accompagnement des étudiants hors périmètre strictement pédagogique. Un bilan complet vous a été remis avec 5 planches en annexe. Je vous propose de privilégier l'actualité de l'année 2015 autour des trois principaux axes.



Le système des droits de scolarité est le premier élément de la politique d'aide financière de Sciences Po. Les droits de scolarité sont fonction de la résidence fiscale du foyer auquel est rattaché l'étudiant. Si cette résidence fiscale se situe en dehors de l'espace économique européen, les droits de scolarité sont modulés en fonction des revenus des parents. Les étudiants de l'espace économique européen sont intégrés dans un système de droit de scolarité progressif avec un palier à 0 €. Les droits de scolarité vont de 0 à 10 040 € pour le Collège universitaire et de 0 à 13 820 € pour les masters, selon les tarifs de l'année 2015-2016. Sont complètement exonérés les boursiers du CROUS, les étudiants ayant un statut de réfugié politique, ceux en situation de handicap et ceux issus de l'aide sociale à l'enfance. Sont assujettis au palier à 0 € les étudiants rattachés à un foyer dont les revenus mensuels ne dépassent pas 3 000 €, pour les familles composées de 2 adultes et 2 enfants. Ce système de droits de scolarité propose des dispositifs d'accompagnement pour aider les familles en difficulté financière. Les étudiants extracommunautaires payent le niveau maximum de droit de scolarité sans aucun décrochage par rapport au tarif maximal réglé par les étudiants Européens. Un étudiant européen paye le niveau maximum lorsqu'il est rattaché à un foyer dont les revenus dépassent 200 000 € par an ou 16 000 € par mois, pour une famille composée de 2 adultes et 2 enfants. page 3 du bilan, vous trouverez les tableaux qui présentent la répartition par tranche des droits de scolarité. Vous constaterez que cette répartition est stable depuis plusieurs années. La structure se caractérise par une base et un sommet plus larges par rapport aux tranches intermédiaires. S'agissant du premier palier avec les droits à 0 €, il concerne 33 % des étudiants : plus de 3 étudiants sur 10 ne payent pas de droits de scolarité à Sciences Po. À plus de 85 %, cette tranche est constituée d'étudiants boursiers du CROUS, en situation de handicap, réfugiés politiques ou en apprentissage dont les droits de scolarité sont pris en charge par l'entreprise d'accueil. Les 15 % restants rassemblent les étudiants en double diplôme qui payent leurs droits de scolarité auprès de l'université partenaire. Les étudiants qui payent le niveau maximum des droits de scolarité représentent 22 % des étudiants, dont 46 % issus de l'espace économique européen. Le régime de droit de scolarité progressif correspond à la couverture par l'institution d'une enveloppe exonératoire par rapport au tarif maximal de plus de 59 M€.

Trois dispositifs importants sont mis en place à Sciences Po pour accompagner les familles en difficulté. Ils sont présentés en pages 11, 12 et 13 du bilan et sont accompagnés de 5 tableaux. Le premier est le changement de situation des familles lié aux divorce, chômage, retraite, maladie ou décès d'un des parents. Ce dispositif peut donner lieu à des exonérations totales ou partielles des droits de scolarité. Par ailleurs, les familles qui subissent un effet de seuil du fait des différents paliers ou celles qui ont plusieurs enfants inscrits à Sciences Po peuvent aussi bénéficier d'une réduction. Le troisième dispositif est la Commission de suivi social, organe paritaire issu des instances, qui examine toutes les autres situations de difficulté rencontrées par les familles, comme la faillite de l'entreprise familiale ou le surendettement d'un des parents. La planche 1 en annexe montre l'évolution du nombre de changements de situation par rapport à l'année précédente. En 2015-2016, 123 demandes ont reçu un avis favorable contre 88 en 2014-2015. Ce sont principalement des cas de chômage (42 %) et de retraite (32 %) qui ont été examinés. S'agissant des trois dispositifs, plus de 400 familles ont obtenu un accompagnement sur mesure en 2015-2016, soit un montant global d'exonération de 638 000 €.

Le deuxième élément de la politique d'aide sociale concerne les bourses de scolarité et les autres aides financières. Sciences Po a mis en place un système original et volontariste où les bourses sont fonction de la nationalité et de la résidence permanente. Pour les boursiers du CROUS, il est prévu un versement complémentaire de 75 % par rapport à la bourse versée par l'État. Par ailleurs, les étudiants européens primo-arrivants perçoivent une bourse mise en place pour garantir un traitement paritaire aux étudiants communautaires. En effet, le CROUS n'accorde pas de bourses aux étudiants européens primo-arrivants. Sciences Po a prévu pour eux la bourse Sciences Po Europe : 80 étudiants en ont bénéficié en 2015-2016 pour un montant global de 375 624 €. La politique de bourse concerne également les étudiants extracommunautaires avec le dispositif des bourses Émile-Boutmy qui sont des bourses d'excellence. La planche 3 en page 25 et le tableau en page 17 du bilan montrent la répartition des boursiers dans les différents échelons du CROUS. En 2015-2016, il existait neuf échelons de bourses, de 0 à 7. L'échelon 0 ne donnait lieu qu'à l'exonération des droits de scolarité et les échelons de 0 bis à 7 permettent aux étudiants de percevoir une bourse de l'État, avec un complément de 75 % versés par Sciences Po. La politique des bourses est très favorable aux boursiers du CROUS puisqu'à Sciences Po, un boursier du COURS perçoit mensuellement une bourse dont le montant s'élève à 176 € pour l'échelon 0 bis et à 976 € pour l'échelon 7. Un étudiant boursier

échelon 7 qui s'inscrit dans une autre université ne percevra que la bourse de l'État, soit seulement 554 € mensuels.

La répartition des étudiants en fonction des échelons a subi une forte modification depuis 2013. Des réformes successives du CROUS ont impacté la structure, avec la création des échelons 0 bis et 7 en 2013. En 2014, le plafond pour accéder à l'échelon 0 bis a été modifié pour absorber 75 % des étudiants boursiers à l'échelon 0. À la rentrée 2016-2017, l'échelon 0 a été supprimé : il n'existe plus que 8 échelons de bourse, de 0 bis à 7 qui donnent tous droit à une bourse de l'État et au complément de Sciences Po. Le système d'aide sociale de Sciences Po est fortement lié à la politique nationale en matière de bourse. Cela a un impact budgétaire de 340 000 € uniquement pour l'année 2015-2016. Depuis 2013, le montant du complément versé par Sciences Po a augmenté de 20 %. La politique des bourses concerne également les étudiants extracommunautaires pour lesquels plus de 2,3 M€ ont été mobilisés en 2015-2016, via le dispositif des bourses Émile-Boutmy. En 2015, 287 étudiants venus de 50 pays hors Europe en ont bénéficié. La planche 2 détaille l'origine géographique des lauréats. Cette bourse est attribuée sur un critère de mérite et se décompose en une bourse d'exonération qui peut être accompagnée ou pas d'une bourse de vie. Son montant peut atteindre 19 000 € par an. En page 6, le graphique montre l'évolution du nombre de boursiers de Sciences Po. La progression est constante depuis plusieurs années et s'effectue dans un contexte de maîtrise des effectifs. Le taux global de boursiers à Sciences Po est de 27 % : plus de 5,3 M€ de bourses ont été attribués en 2015, soit une augmentation de plus de 8 % par rapport à 2014-2015.

En dehors des bourses de scolarité, les étudiants de Sciences Po peuvent percevoir d'autres aides financières en fonction de leur situation. L'aide à la mobilité internationale, présentée en page 19, permet aux étudiants d'obtenir une aide financière pour leurs études ou leur stage à l'étranger. Elle est accordée en priorité aux étudiants de troisième année du Collège universitaire qui effectuent obligatoirement cette année à l'étranger. Il s'agit d'une aide multipartenariale qui a concerné 1 174 étudiants en 2015-2016 pour un montant global de 1 619 685 €. D'autres aides financières sont également attribuées. Les étudiants boursiers issus des conventions d'éducation prioritaire peuvent percevoir une aide au logement dont le montant va de 750 à 1 500 € par an, en fonction de l'échelon de bourse. 58 étudiants en ont bénéficié en 2015-2016, pour un budget de 59 850 €. Les étudiants peuvent également percevoir des aides d'urgence, notamment en cas de difficulté de paiement en fin de mois. 64 aides ont été accordées en 2015-2016, pour un budget total de 15 000 €. L'effort public en direction des étudiants de Sciences Po est présenté en page 17 : 3 446 aides ont été attribuées pour un total de 8,6 M€ : à noter que certains étudiants peuvent percevoir plusieurs aides.

Le troisième élément de la politique d'aide sociale de Sciences Po regroupe les services aux étudiants. Ils concernent tous les étudiants, quelle que soit leur année d'étude, leur programme ou leur campus. La planche 5 présente la répartition des logements dans le campus parisien, logements accordés aux étudiants grâce aux partenariats de Sciences Po. En matière de logement étudiant, la politique de Sciences Po prend plusieurs formes. Tout d'abord, il existe un site institutionnel bilingue et multicampus, ouvert à l'international depuis quelques mois : il permet aux propriétaires privés de publier des offres de logement exclusivement réservées aux étudiants de Sciences Po. En 2015-2016, plus de 2 000 offres ont été publiées sur le site contre 1 886 en 2014-2015. En 2015, Sciences Po a poursuivi sa politique partenariale qui permet aux étudiants de bénéficier de places en résidence avec des tarifs préférentiels. Par exemple, la cité internationale universitaire offre 112 logements aux étudiants de Sciences Po avec des loyers modérés. Le partenariat prévoit le paiement des frais de réservation par Sciences Po. En matière de logement, les services offrent également un conseil juridique : Sciences Po a noué un partenariat avec l'ADIL (Agence départementale d'information sur les logements) et s'appuie sur cette structure pour accompagner les étudiants en cas de problème avec les propriétaires ou d'interrogation sur les contrats de location ou les dépôts de garantie. Les étudiants sont également accompagnés et accueillis sur toutes les questions extrapédagogiques. L'accompagnement est mis en place dans une logique de guichet unique : un seul service polyvalent est la porte d'entrée pour toutes les questions, comme la demande de titres de séjour, les demandes de bourses auprès du CROUS, les démarches de santé, etc. Cet accompagnement est renforcé pour les étudiants internationaux puisque les primo-arrivants sont suivis dans leurs démarches auprès de l'Office français pour l'immigration et l'intégration et les autres étudiants en réinscription sont accompagnés au moment de la préparation des dossiers de renouvellement des titres de séjour, en lien avec la préfecture qui a noué un partenariat avec Sciences Po. La politique d'aide sociale à

Sciences Po s'appuie aussi bien sur le système de bourses et d'exonération que sur le système des droits de scolarité qui prévoit un paiement des familles en fonction de leurs capacités financières. Si nous considérons toutes les bourses, les exonérations et les aides financières accordées par Sciences Po, nous voyons que 37 % des étudiants ont été aidés en 2015-2016, soit plus de 4 familles sur 10 qui ont reçu une aide financière unique.

*b) Questions et observations*

**Hadrien MARTY**

Merci pour la qualité du document qui est très détaillé et nous permet de comprendre la nature de la politique d'aide financière et de service. En revanche, je vais pointer un point sur la Commission de suivi social dont la petitesse du budget nous a contraints à refuser 90 dossiers. Certes, ces 90 dossiers n'étaient pas forcément légitimes à recevoir une exonération totale ou partielle des frais d'inscription. Mais les étudiants qui la saisissent ne le font généralement pas pour rien et ils méritent au moins une réponse, voire une exonération dont le refus ne peut pas être justifié par la faiblesse du budget. Face à des réalités humaines importantes pour les étudiants, il existe un réel problème sur le budget de la Commission de suivi social qui ne permet pas de répondre aux demandes des étudiants.

**William ALLEMAND BORGOMANO**

Je me demande s'il n'y a un problème dans la gestion des partenariats de Sciences Po. Vous parliez de loyers modérés : pour avoir vu ce qui est proposé, je n'ai pas l'impression qu'ils sont vraiment modérés puisqu'il s'agit souvent de loyers entre 500 et 700 €. Concernant du partenariat principal avec la cité universitaire, je ne sais pas ce qu'il en est cette année, mais l'an dernier vous proposiez des chambres d'environ 18 m<sup>2</sup> qui accueillait deux étudiants de Sciences Po pour 400 € chacun. Je pense qu'il y a beaucoup à faire en termes de partenariat, comme démarcher les étudiants. Comptez-vous augmenter le nombre de places dans les partenariats ? Et considérez-vous que les loyers sont réellement modérés ou qu'il faut trouver des partenariats encore plus accessibles ?

**Maxime GABORIT**

Outre les éternelles questions sur la justification des frais d'inscription, nous avons été inquiétés par plusieurs points dans la note. Sur les aides d'urgence, il est noté que plusieurs élèves ont été orientés vers des jobs étudiants, ce qui est une proposition assez problématique puisque les études montrent qu'il existe un lien fort entre le fait que les étudiants travaillent et le fait qu'ils échouent dans leurs études. Ne pourrions-nous pas envisager d'autres moyens que l'orientation vers des emplois ? L'autre point porte sur l'angle mort de cette note sur la reconnaissance de l'autonomie des étudiants, notamment en cas de rupture familiale. Nous pointons régulièrement cette question puisque Sciences Po applique une politique totalement différente de celle du CROUS. Il me semble que Sciences Po considère que l'étudiant doit gagner au moins 90 % du SMIC pour être considéré autonome. Sciences Po ne pourrait-elle pas s'aligner sur les exigences du CROUS pour inclure davantage d'étudiants dans ce dispositif ?

**Clément DELORAS**

Si je lis bien le document, les étudiants français de parents français dont le domicile fiscal n'est pas en France et hors Union européenne sont automatiquement soumis aux frais de scolarité maximum. Cela ne laisse pas de m'interroger, notamment quand les parents expatriés, au titre de leur expatriation, doivent être fiscalement domiciliés dans un autre pays. Je suppose que cela ne concerne que très peu de cas, mais comment les traitez-vous ? Les revenus des parents ne sont pas imposés en France, mais pourraient entrer dans les critères d'exonération.

Ma deuxième question porte sur les bourses pour l'accompagnement et la préparation au concours. Je n'ai pas vu grand-chose pour les jeunes diplômés. Je pense notamment à ceux de l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs. Dans le document, je n'ai vu que les bourses relatives à l'ENA, qui ne concerne que 14 étudiants sur 600 inscrits en année complémentaire. Quel est le dispositif prévu pour les autres étudiants ? De mémoire, nous avons des systèmes de bourse de mérite – mais elles ont dû disparaître – sur deux ans avec des montants relativement importants, cumulant des critères de mérite et des critères de revenus.

### **Céline BENTZ**

S'agissant des bourses de mérite, les élus UNI avaient eu l'occasion de discuter avec Mme DUBOIS-MONKACHI à propos de la division par deux de leur montant. Est-ce que Sciences Po envisage une compensation du manque à gagner de 900 €, par levée de fonds ou autre ?

### **Victor RENAUDIER**

Une question relative à l'aide au logement pour les étudiants internationaux en échange : nous avons eu des retours de certains d'entre eux qui déplorent que rien ne leur soit proposé alors qu'il est difficile de trouver une location dans Paris à proximité de Sciences Po. Que comptez-vous faire pour les aider ?

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Nous allons nous partager les questions. S'agissant de la Commission de suivi social, vous parlez de petitesse du budget. Nous avons pratiquement multiplié par sept ce budget depuis la création de la C2S. Il est de 310 000 €, tel qu'établi l'année dernière à la suite de l'exercice antérieur. La vertu de la Commission de suivi social n'est pas de prendre en charge l'intégralité de la difficulté des familles, mais de l'accompagner et de l'aider, et ce de manière assez importante puisque nous avons une moyenne d'exonération aux alentours de 20 %. Quand les parents déposent un dossier auprès de la Commission de suivi social, ils pensent que Sciences Po prendra en charge toute la difficulté : Sciences Po participe, mais ne peut pas prendre en charge l'intégralité de la difficulté. Sinon il n'y aurait que quelques étudiants qui bénéficieraient d'une aide au lieu d'une centaine. Je conteste donc la petitesse du budget qui a été multiplié par sept. La prise en charge doit être à la hauteur du budget de Sciences Po. De toutes les manières, même si nous voulions donner davantage, nous sommes contraints par un budget. N'oubliez pas que l'aide sociale à Sciences Po s'élève à près de 10 M€. S'agissant des étudiants orientés vers un job étudiant au lieu de percevoir une aide d'urgence, je rappelle que l'aide d'urgence est très ponctuelle et se différencie de tous les autres dispositifs. Le rôle du service d'aide sociale est d'identifier la difficulté de l'étudiant. Si elle est ponctuelle, il peut bénéficier d'une aide d'urgence, et éventuellement d'un petit job au sein de Sciences Po, et je peux vous assurer que ce n'est pas le baignoire : ce sont quelques heures qui n'oblitérent pas la capacité de travail de l'étudiant. Si l'étudiant est en grande difficulté, il est mis en relation avec le service d'aide sociale du CROUS et peut devenir boursier même après la rentrée universitaire. Il ne s'agit pas de donner une aide d'urgence ou un petit boulot sans traiter les situations des étudiants : nous procédons à un véritable examen de la situation sociale. En fonction des résultats de cet examen, l'étudiant est orienté vers un dispositif public ou de Sciences Po pour régler ses difficultés. S'agissant des familles françaises expatriées, elles payent en effet les droits maximums sauf si les étudiants sont boursiers. La nationalité française européenne suffit à demander une bourse. Un examen des ressources dans le pays d'expatriation de la famille est accompli et aboutit ou non à l'octroi d'un statut de boursier. Enfin, s'agissant des jeunes diplômés et des bourses Prép'ENA, depuis 5 à 6 ans, Sciences Po a un accord avec le CROUS pour que tous les préparateurs ayant des critères sociaux obtiennent le statut de boursier. La région accorde en outre quelques aides qui peuvent être importantes et se cumuler avec les bourses du CROUS. En revanche, pour les jeunes diplômés, il existe une disposition récente mise en place pendant l'été. Les étudiants en ont été informés, mais nous n'avons pas encore reçu de demande particulière, ce qui est plutôt bon signe.

### **Francesca CABIDDU**

Sur les logements, nous continuons de développer les partenariats. Vous savez qu'à Paris, la situation du logement est assez difficile, pour les étudiants comme pour le reste de la population. Vous avez pris l'exemple de la cité internationale universitaire : elle propose les loyers les plus bas puisque les loyers sont de 398 €, hors CAF qui accorde environ 150 € d'aide. A la cité universitaire, les loyers ne dépassent pas 500 € et 112 logements sont proposés aux étudiants de Sciences Po. Par ailleurs, nous avons un partenariat avec la BNP Studelites [Incompris – 01:38:41] qui permet d'offrir des logements à titre gratuit à plusieurs étudiants. Dans les derniers partenariats privés que nous avons conclus, celui avec Comforts of home [Nom non trouvé – 01:38:58] prévoit un loyer de 800 € par étudiant, ce qui est élevé, mais ce partenaire propose également des chambres à 550 € avant l'aide de la CAF. 79 logements ont été proposés en 2016 grâce à ce nouveau partenariat. Je vous rejoins sur le constat

des loyers, mais il faut tenir compte du contexte immobilier parisien qui ne permet pas de descendre sous 400 € mensuels. Par ailleurs, ce n'est pas noté dans le bilan 2015, mais pour 2016 nous avons un accord avec une résidence à Vaucresson, donc pas trèsloin par rapport au centre de Paris, entre 25 et 30 minutes de transport, ce qui correspond au temps de transport acceptable par Sciences Po. Les loyers les plus bas au sien de cette résidence sont de 400 €. Un effort continue d'être fait. Notre objectif est de proposer des logements aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières, mais aussi d'accompagner tous les étudiants qui cherchent un logement : nous essayons de diversifier l'offre et les loyers au maximum. S'agissant de la reconnaissance de l'indépendance financière, cela ne figure pas dans le document, car ce dispositif entre dans le droit commun. Les étudiants qui disposent de leur propre avis fiscal peuvent présenter une demande de reconnaissance d'indépendance financière. Cette demande est examinée selon les critères du CROUS qui prévoit que l'étudiant doit être marié ou pacsé, percevoir 90 % du SMIC ou avoir des enfants à charge. Cette circulaire générale s'applique à Sciences Po et cette décision a été votée en 2005. Mais Sciences Po va au-delà de ce qui fait le Crous puisque les étudiants salariés et les élèves fonctionnaires peuvent faire une demande de reconnaissance d'indépendance financière et demander que leurs droits de scolarité soient calculés sur la base de leur propre avis fiscal. Vous faites référence à la deuxième circulaire du CROUS qui prévoit des aides ponctuelles en cas de rupture familiale. Notre travail est d'identifier les étudiants qui sont concernés par cette circulaire et de travailler avec les assistantes sociales du CROUS pour que les étudiants obtiennent cette aide annuelle. Les boursiers au mérite perçoivent une bourse qui était de 1 800 €, il y a deux ans. Depuis la réforme, elle est passée à 900 €. Il faut savoir que pour l'étudiant qui percevait une aide au mérite du CROUS de 1 800 € et qui ne reçoit plus que 900 €, Sciences Po verse le complément à partir de l'échelon 2. Depuis la réforme de 2014, les étudiants qui perçoivent 900 € par le CROUS obtiennent un complément qui compense le différentiel entre l'aide au mérite et le complément Sciences Po. S'agissant des étudiants en échange, il est étonnant qu'ils soient si nombreux à ne pas avoir trouvé de logement. Un de nos partenaires propose une offre quasi intégralement dédiée aux étudiants en échange. Ces derniers ont tous été contactés au moment de l'admission et se sont vus proposer en priorité les logements mis à disposition par Comforts of Home : 79 logements sont occupés par des étudiants en échange. Une partie d'entre eux est logée à la cité internationale. S'il reste des logements non occupés par des étudiants boursiers du CROUS ou boursiers Boutmy, ils peuvent être aux étudiants en échange en priorité. Je vous propose de nous faire remonter ce type de demande ou de difficulté quand vous en avez connaissance. Nous avons encore des logements disponibles à proposer.

## **V. POINT D'INFORMATION SUR LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ETUDIANT(E)S REFUGIE(E)S**

### *a) Exposé*

#### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Le programme Welcome Refugees a été mis en place à Sciences Po en mars dernier, à l'initiative d'étudiants et d'associations étudiantes qui sont venus nous trouver pour nous demander d'agir sur ce sujet de société et ne pas laisser des étudiants intéressés par nos formations à l'extérieure de Sciences Po. En mars 2016, nous avons recruté 16 étudiants auxquels nous avons permis de suivre des cours de français et des cours d'anglais. Pour le français, c'est une évidence. Pour l'anglais, sachez que la plupart d'entre eux étant déjà anglophones : le but est de leur permettre de maintenir leur niveau d'anglais et de voir comment ils pourraient intégrer une formation en anglais à Sciences Po ou ailleurs. Ces étudiants viennent de 6 pays, notamment de Syrie, et ont été pris en charge dans des cours dispensés par des enseignants de français langue étrangère et d'anglais. Ils ont aussi eu la possibilité de suivre d'autres cours en présentiel, mais c'était assez complexe au regard du calendrier. Ils ont eu accès à toutes nos ressources en ligne, à la bibliothèque, aux activités sportives et éducatives et aux événements de Sciences Po. Huit d'entre eux ont bénéficié de la *Summer School* de Sciences Po en juin et juillet et suivi 70 heures de français langue étrangère. Sur cette promotion, 7 étudiants ont été gardés pour l'année 2016-2017, 4 au sein du Collège universitaire et 3 au niveau des masters. Ils ne

sont pas intégrés dans des formations diplômantes, mais sont considérés comme des étudiants en échange et suivent à leur rythme quelques cours disciplinaires afin de s'adapter aux méthodes d'enseignement de Sciences Po et éventuellement y poursuivre un cursus en passant par les procédures d'admission internationale. Ils seront sinon orientés vers une autre structure.

Le 20 septembre 2016, une nouvelle promotion de 20 étudiants a été accueillie à Sciences Po : les élèves suivront des cours de français langue étrangère et d'anglais. Ils seront accompagnés, comme la première promotion, par l'association Wintegreat fondée par des étudiants de l'ESCP et de Sciences Po. Elle a mis en place un mode de recrutement des étudiants pour repérer les profils qui présentent un intérêt pour Sciences Po. Les salariés de l'institution ont été associés à ce programme puisque des ateliers de conversation se sont tenus en 2016 et se poursuivront pendant l'année 2016-2017. Cela permet aux salariés qui le souhaitent de donner une heure plusieurs fois par semaine pour échanger avec les étudiants afin de les aider à améliorer leur communication en français. Dans la première promotion, des étudiants ont acquis très rapidement un excellent niveau de français. Pour la nouvelle promotion, les cours commenceront cette semaine. Contrairement à l'an dernier où les choses se sont faites rapidement compte tenu de la situation nationale, les étudiants de la deuxième promotion sont là pour l'année entière. Ils ont un statut de réfugiés ou de demandeurs d'asile. Nous accompagnerons les derniers dans leurs démarches. Je tiens à dire que toute la communauté de Sciences Po est mobilisée, étudiants, associations étudiantes, salariés et professeurs. Le département d'histoire va monter des cours spécifiques pour ces étudiants, en anglais, sur le sujet *Living in France* avec des focus sur les femmes, le travail, l'éducation, etc. Les Alumni sont également partie prenante de ce projet que Sciences Po a la fierté de porter.

*b) Questions et observations*

**Victor RENAUDIER**

L'initiative est très louable et l'accompagnement semble adéquat. Quelles sont les perspectives concrètes que vous donnez à ces étudiants, outre ceux qui sont ensuite admis à Sciences Po ?

**Céline BENTZ**

Les personnes recrutées par le biais de cette association sont-elles supposées avoir déjà suivi une formation en sciences sociales dans leur pays ?

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Pour vous répondre, M. RENAUDIER, nous ne savons pas ce que nous allons leur offrir. Nous ne pouvons pas vous dire qu'ils réussiront tous à Sciences Po. C'est pour cela que nous avons inclus ce sas d'échange pour voir s'ils sont intéressés et arrivent à suivre les enseignements. Cette année, nous essaierons de développer un conseil d'orientation qui semble être une vraie demande de différents partenaires. J'ai oublié de vous dire que nous travaillons avec l'ESPC. Nous avons intérêt à mutualiser nos besoins et nos moyens. L'idée serait de recruter une conseillère d'orientation et de bénéficier de l'aide d'associations comme JRS qui est proche de Sciences Po afin de pouvoir orienter les étudiants vers d'autres structures que Sciences Po. C'est un leurre de penser qu'ils resteront tous dans l'institution. Ils le savent en entrant et ils profitent de Sciences Po. Je peux vous dire qu'ils sont ravis de l'encadrement, de l'ambiance et des moyens qui sont mis à leur disposition, mais ils savent qu'ils ne seront pas tous diplômés de Sciences Po. Si nous arrivons à en diplômer un ou deux, ce sera déjà assez extraordinaire. L'idée est de leur trouver des voies d'orientation ou des emplois. Ils ne sont pas tous dans une démarche de reprise d'étude : certains d'entre eux ont déjà des métiers puisque nous comptons 3 ingénieurs en télécommunication qui ne peuvent pas trouver d'emploi tant qu'ils n'ont pas une maîtrise professionnelle de la langue française. Ensuite, ils n'ont pas tous une formation en sciences sociales. Certains ont été recrutés sur ce critère, mais le critère le plus important est la motivation et les affinités avec des matières comme l'histoire ou le droit.

**Maxime GABORIT**

Merci pour ce projet dont nous ne pouvons qu'espérer qu'il sera élargi au maximum.

## VI. POINT D'INFORMATION SUR LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

### a) *Exposé*

#### **Andreas ROESSNER**

Nous travaillons actuellement à l'établissement des conventions annuelles sur lesquelles nous nous sommes engagées dans le nouveau règlement de la vie étudiante voté en juin 2016. Elles concernent les associations permanentes. Nous travaillons avec ces dernières sur le campus parisien pour établir leurs besoins à longueur d'année afin de leur donner, au travers de ces conventions, un maximum de visibilité sur leur trésorerie, non pas sur le financement de leurs projets, mais sur l'ensemble de l'exercice annuel. Dans ce cadre-là, nous avons les premières projections à vous soumettre. Je vous donne des montants par association à titre indicatif avant de vous soumettre les conventions à proprement parler au cours du CVEF de novembre. Nous sommes en train de finaliser le texte qui demande encore une relecture de notre service juridique. Par ailleurs, nous restons en attente de certains budgets prévisionnels de certaines des associations concernées. Pour l'association sportive, la subvention devrait s'élever à 37 000 € par an : cela peut sembler conséquent, mais s'explique par le fait qu'elle couvre l'assurance dont le coût était de 27 000 € pour l'année 2015-2016. Nous étudions la possibilité de la réduire un peu en ôtant l'aide aux compétitions qui peut être prise en charge par la fédération. Pour le BDA, la subvention devrait être de 30 000 € par an : ce montant conséquent est en partie consacré aux cours d'art, soit près de 15 000 €, le reste étant consacré au fonctionnement courant et aux événements traditionnels au cours de l'année. Pour le BDE, la subvention devrait approcher 15 000 € pour le fonctionnement courant. Pour Sciences Po Environnement, qui a déjà soumis son budget prévisionnel et demandé 5 000 €, il devrait être possible de leur allouer ce montant. Quant à la Junior Consulting, Sciences Po n'offrira pas de subvention puisque l'association vit sur ses propres moyens, grâce à ses missions qui sont payantes, et qui n'a pas sollicité de financement. Dès maintenant, en attendant la signature des conventions, je vous propose que Sciences Po verse une partie de ces montants, à hauteur de 50 % maximum du montant indicatif annoncé. Ensuite, il s'agira de virements semestriels. Si le CVEF estime que les financements ne devaient pas être adaptés, nous pourrions rectifier avec le versement du semestre de printemps.

## VII. PROPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL

#### **Andreas ROESSNER**

Vous avez le document sur table avec 8 groupes de travail. Je vous remercie, car vous avez été nombreux à répondre, enseignants, salariés et étudiants, à notre appel à proposition. Avec le bureau du CVEF, nous avons fait la synthèse des nombreuses propositions et voici les groupes que nous souhaitons retenir pour l'année en cours. Les inscriptions pédagogiques sont un groupe qui revient presque tous les ans. Ensuite, l'accompagnement des jeunes diplômés a été plébiscité par plusieurs étudiants et enseignants. Il y aura un groupe sur la stratégie et la levée de fonds, sur les enseignants vacataires, sur la pédagogie numérique, sur les étudiants salariés, sur les enseignements de langue et sur la lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité.

### a) *Questions et observations*

#### **Fanny CHEVALIER**

Juste une précision sur le groupe relatif à la stratégie et la levée de fonds : il ne s'agit pas de réfléchir aux moyens pour récolter des fonds, mais plutôt de réfléchir aux fondements de la stratégie, sa pertinence et son caractère démocratique. Il est important que les étudiants et la communauté de Sciences Po aient conscience de la dimension de ce groupe de travail.

**Andreas ROESSNER**

Nous y veillerons. Les étudiants sont partie prenante du groupe de travail : c'est aussi à vous, pendant la discussion, de l'orienter dans le sens que vous souhaitez.

*b) Vote*

**Maxime GABORIT**

Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il d'autres procurations ?

**Ismahane GASMI**

M. DELORAS donne procuration à M. GUERRERO.

*Nombre de votants : 16.*

*Résultat du vote : 16 voix pour.*

*La proposition de groupes de travail est adoptée à l'unanimité.*

**VIII. VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CVE**

*a) Vote*

**Maxime GABORIT**

Nous pouvons directement passer au vote.

*Nombre de votants : 16*

*Résultat du vote : 16 voix pour..*

*Le relevé de décision de la CVE est adopté à l'unanimité.*

**IX. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2016**

*a) Vote*

**Maxime GABORIT**

S'il n'y a pas de remarque, nous pouvons passer directement au vote.

*Nombre de votants : 16*

*Résultat du vote : 15 voix pour et 1 abstention.*

*Le procès-verbal provisoire de la séance du 5 septembre 2016 est adopté à l'unanimité des voix exprimées.*

**X. ÉCHANGE D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Hadrien MARTY**

Une remarque sur le TOEFL : il faut valider le niveau C1 en anglais pour valider le master. Sciences Po demande un score de 110 sur 120. Or, les certifications européennes montrent que le niveau C1 peut s'acquérir avec un score de 95. Je voudrais des précisions sur ce point, car nous avons eu de nombreux retours d'élèves en master.

**Maxime GABORIT**

J'ai une question sur le local politique. Beaucoup d'associations politiques s'inquiètent de ne plus disposer de local et demandent si elles pourront en obtenir un pour stocker leur matériel, voire organiser des réunions.



**Andreas ROESSNER**

S'agissant du local politique, cette question ne nous a été remontée par aucune association partisane. Si elles ont des besoins à exprimer, il serait utile qu'elles se tournent vers la DVU. Je prends note de la demande. Je pense qu'il existe deux solutions, mais il faut en discuter soit avec les associations permanentes, soit avec les associations représentatives. Nous pourrions envisager une mutualisation avec le local syndical ou une installation dans l'ancien local du BDA qui est maintenant le local administratif des 5 associations permanentes dans lequel reste un petit bureau de réunion. Si les 5 associations permanentes acceptent d'y installer des étagères, comme c'était précédemment le cas, pour que les associations partisans puissent y stocker leur matériel (kakemonos, affiches, etc.), je n'y vois pas d'inconvénient. En revanche, il me semble difficile de mettre à disposition des locaux propres et supplémentaires au regard de la situation d'occupation de Sciences Po. Il y a donc le local au 27, le local au 56 et éventuellement le local syndical.

**Cornelia WOLL**

L'IELTS et le TOEFL ne sont pas fixés par Sciences Po, mais par des organismes extérieurs. Le niveau reconnu pour le TOEFL a été modifié par l'organisme. Pour l'IELTS il y a actuellement deux informations qui ne correspondent pas : une sur le site français que nous avons appliquée et une autre sur le site anglophone qui correspond à ce que vous avez relevé. Nous sommes en train de vérifier laquelle s'applique. Je peux vous assurer que nous appliquerons celle qui nous est recommandée par l'organisme extérieur.

**Maxime GABORIT**

Merci pour ces précisions. Il manque un point sur les calendriers de séance en 2017.

**Cornelia WOLL**

Un calendrier vous est proposé dans les documents qui vous ont été remis.

**Andreas ROESSNER**

Un autre sujet : nous sommes en train d'organiser la procédure pour la reconnaissance des initiatives étudiantes. Le processus a été lancé. Les étudiants sont en train de soumettre des propositions. Le vote devrait se clôturer le 17 octobre. Le CVEF suivant n'aura lieu que le 7 novembre. Afin de ne pas faire attendre les initiatives étudiantes qui auront été retenues dans le cadre du vote, nous proposons que la CVE puisse valider dans un premier temps les initiatives étudiantes qui sont allées au bout de la procédure en attendant le CVEF du 7 novembre où le vote officiel aura lieu. Cela permettra aux initiatives étudiantes retenues d'entamer leurs démarches.

**Maxime GABORIT**

S'il n'y a pas de remarques sur ce sujet, nous pouvons lever la séance. Merci à tous.

*Maxime GABORIT lève la séance à 10 h 21.*